

FORMATIONS : A LA PRESCRIPTION D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES (APA) DANS LA PRISE EN CHARGES DES AFFECTIONS DE LONGUE DUREE (ALD)

MODULE : SPORT SUR ORDONNANCE

Le CONTEXTE

La loi de modernisation de notre système de santé n° 2016-41 du 26 janvier 2016 introduit, grâce au décret n° L1172-1, la possibilité, pour les médecins généralistes de prescrire une activité physique aux personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD). Cette mesure concerne 10 à 11 million de Français atteints par exemple de diabète, de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer, de sclérose en plaques ou cancer.

La loi prévoit que prescription de l'activité physique sera faite sur un « formulaire spécifique » et s'adaptera « à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical des patients en ALD ». Elle pourra être dispensée par les professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens), les enseignants en activité physique adaptée ou encore les éducateurs sportifs.

Ce décret devrait être complété d'une instruction aux agences régionales de santé (ARS) et aux Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour faciliter la mise en œuvre et l'accessibilité du dispositif dans les territoires.

Le PROJET du GNDS

Le groupement National des Directeurs de SUAPS souhaite proposer aux enseignants en Education Physique et sportive (EPS) ainsi qu'aux médecins universitaires une formation « Sport sur Ordonnance » dans le contexte de la mise en œuvre du décret, afin de sensibiliser ces professionnels du sport et de la santé au thème global du « sport-santé ». Il s'agira de proposer des focus sur les pathologies auxquelles ils sont le plus souvent confrontés avec leurs étudiants.

Les OBJECTIFS

- Identifier et mettre en application les recommandations en matière d'activités physiques adaptées (APA) pour la population générale et pour les personnes en ALD en particulier ;
- Identifier les règles de la prescription du sport adapté suite à la parution du décret en vigueur depuis le 1^{er} mars 2017 ;
- Organiser et développer la collaboration entre les médecins, les éducateurs sportifs et les éducateurs en APA.

DUREE

12 heures

réparties en 4 parties de 3 heures.
Aucun pré requis.



Programme préliminaire

Le sport-Santé (3h)

- Historique
- Environnement réglementaire et de santé publique
- Prévalence des maladies chroniques

Le sport-médicament : comment ça marche ? (3h)

- Physiopathologie : la condition physique comme déterminant de santé
- Outils d'évaluation du niveau d'activité physique (questionnaires)
- Outils d'évaluation de la condition physique (tests)
- Visite du laboratoire d'évaluation de MON STADE

Focus sur des pathologies (3h)

- Les pathologies les plus couramment rencontrées par les participants : obésité, diabète, maladies respiratoires et allergies, dépression, burn-out,...
- Déterminants de l'ordonnance : Education thérapeutique, Posologie, Vigilance

Cas pratiques (3h)

- Rédiger et exécuter une « ordonnance » d'activité physique adaptée : travail coordonné entre médecins et enseignants.
- Echanges de bonnes pratiques.
- Débriefing

Moyens pédagogiques

- Exposés des experts sous forme de présentations PowerPoint ;
- Discussions et Echanges de bonnes pratiques ;
- Analyse de cas
- Outils d'animation (questionnaires imprimés)

Intervenants

Les formations sont délivrées par un binôme de professionnels du sport et de la santé : un médecin et un préparateur physique spécialiste de l'activité physique adaptée, sélectionnés par les équipes du centre Sport-santé MON STADE

Public

Enseignants en Education physique et sportive, Médecins universitaires, Agents administratifs du service des sports

CONTACTS

Pour le GNDS : Thierry BARRIERE thierry.barriere@paris7.jussieu.fr

Pour MON STADE : formations@monstade.fr

